



COMPTE RENDU Du Comité Technique Ministériel Du 30 avril 2020

(Le jeudi 30 avril 2020, se tenait un Comité Technique Ministériel avec un unique point à l'ordre du jour : la crise COVID-19.

Ce CT était présidé par le Ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER, en présence notamment du SG du MI, du DGPN, du DRCPN, du DGGN, de la DRH, et du DNUM).

En rouge, les commentaires du SNIPAT.

Le ministre est revenu sur la gestion de la crise depuis le 16 mars et a rappelé que le Ministère de l'Intérieur avait à faire à un adversaire totalement inhabituel, face auquel il fallait s'adapter et il faudra encore s'adapter.

Il a précisé que nous avons toutes et tous parmi nos proches, des gens qui ont été touchés de près ou de loin par le virus, et pour certains qui en sont décédés.

Il est revenu sur les décès des agents du ministère :

Ils sont au nombre de sept, deux administratifs (préfecture de l'AUDE et PP), un major (DRCPN), un commissaire (LENS), un commandant (DZCRS EST) et deux gendarmes (Maisons-Alfort et Nanterre).

Ce sont des drames, rendus plus tristes encore par la difficulté voire l'impossibilité en ce moment d'en faire le deuil.

Puis, il a affirmé que s'il y avait bien un endroit où il fallait faire face et où « on savait faire face », c'était au Ministère de l'Intérieur et « on saura faire face ».

Il a rappelé que le Ministère de l'Intérieur avait été à la pointe dans la gestion de crise, que la DNUM avait contribué largement à ce que les agents puissent faire face.

Il a rappelé que la cellule interministérielle de crise présidée par le Premier Ministre avait été mise en place par les services du Ministère de l'Intérieur car ni l'Elysée ni Matignon n'étaient en capacité technique de la mettre en œuvre (notamment pour les visio-conférences avec l'ensemble des préfets).

Selon lui la caractéristique première du MI est la Résilience.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Une des tâches les plus complexes assurées par le MI a été de faire appliquer le confinement et les règles qui s'y rapportaient.

La principale difficulté a été que l'on a touché aux droits individuels et aux libertés des citoyens. « *Le MI a été exposé aux critiques de ceux qui nous trouvaient trop stricts et de ceux qui nous trouvaient trop laxistes, mais nous avons tenu le cap* » (propos tenus par le ministre)

Il a souhaité que nous nous fassions les relais de ses remerciements car le « cap » n'a pu être tenu que grâce aux agents et à leur conscience professionnelle.

(Petite note du SNIPAT : il faudra s'en rappeler).

Il a dit être conscient du fait que c'était difficile pour celles et ceux qui sont mobilisés, mais aussi pour celles et ceux qui étaient isolés.

D'où la nécessité de mise en place d'un dispositif d'écoute qu'il a lui-même souhaité.

Ça, c'était pour le constat des semaines passées, puis il a dit qu'il fallait dorénavant préparer la suite.

LE DIALOGUE SOCIAL :

Le ministre a insisté sur le fait que la suite, et notamment l'après confinement devait se construire avec les OS dans le dialogue social.

(Il sait pertinemment et l'a d'ailleurs évoqué que le déconfinement ne sera pas un retour au calme, loin de là, et qu'il y aura deux phases : - la fin du confinement avec les contrôles accrus, et la gestion du déconfinement avec les colères sociales qui s'exprimeront).

Dans le même temps, il souhaite que les agents du Ministère gèrent l'accumulation des différés, et le solde du stock des dossiers en cours.

Mais, la montée en puissance progressive après le 11 mai de l'activité judiciaire, et les débordements suite au déconfinement risquent de multiplier de manière exponentielle l'activité du MI.

Le MINISTRE a exposé la méthode qu'il souhaite mettre en œuvre :

Il énonce en premier lieu TROIS grands principes :

- 1-Assurer la Sécurité Sanitaire des agents.
- 2-Faire preuve de pragmatisme en conditionnant l'évolution à celle de l'épidémie.
- 3-Garantir la continuité des Services Publics (assurer toutes les missions notamment par la montée en puissance du télétravail).

(Sur ce dernier point, le Ministre semble ne pas percevoir la différence entre Police et Préfectures au niveau de l'accès au télétravail).



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

A- Le cadrage par des instructions ministérielles.

B- La déclinaison et l'application adaptée par les chefs de service.

(C'est ce qui va continuer à poser problème, comme le SNIPAT le souligne depuis des semaines, car dès lors que l'on laisse de la latitude à une certaine hiérarchie locale, cela génère des situations problématiques).

Le ministre a ensuite ajouté que les locaux ne devront plus être utilisés de la même manière qu'avant (mesures barrières, au moins 4 mètres carrés par agent, agencement spécifique avec mise en place éventuelle de plexiglas...)

Il a parlé de « bonnes pratiques », et d'une organisation demain, différente de celle d'hier.

Le télétravail a selon lui démontré son efficacité et le ministre a évoqué aussi la réflexion qui pourrait en résulter au sujet de la conciliation entre travail efficace et vie personnelle améliorée.

(Sur ce point, il faudra lors du retour sur expérience au sujet de cette crise, rappeler ces propos du ministre et insister sur deux points essentiels en la matière, à savoir, d'une part, le développement de l'accès aux technologies permettant le télétravail dans TOUS les périmètres et TOUS les services, et d'autre part, rappeler le principe auquel nous sommes attachés au SNIPAT à savoir que le télétravail repose sur le volontariat, et qu'il soit correctement borné par le respect notamment du « droit à la déconnexion »).

Le ministre alerte sur le fait que des aménagements horaires seront également à l'étude notamment pour l'étalement des plages d'utilisation des transports.

Il faudra aussi une attention particulière concernant l'accueil dans les services des profils à risques, car si le confinement est susceptible de se terminer le 11 mai prochain, en revanche le virus n'aura pas disparu, et nous ne sommes pas à l'abri d'une deuxième vague.

ENFANTS et TRANSPORTS, ASA :

Le ministre déclare que le 11 mai subsisteront encore des problèmes concernant la garde des enfants et l'utilisation des transports.

En conséquence, il charge le SG du MI de mener un dialogue social avec les OS pour accompagner les agents.

L'ASA pour la garde d'enfants ne disparaîtra pas partout avec le 11 mai et cela sera conditionné à la reprise des écoles et crèches.

Il faudra aussi un dialogue local.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Toutefois on notera que les ASA garde d'enfants étant limitées à entre 6 et 12 jours (selon situation du conjoint), un jeu d'écriture est nécessaire pour passer en ASA dite « de maladie contagieuse » pour ne pas être limité en nombre.

(On notera à ce niveau, que compte tenu des « levées de boucliers » de ces derniers jours chez les maires et dans les organismes de transports, la reprise générale au 11 mai n'est pas acquise. Par ailleurs, il semble y avoir une multiplication des attaques en justice de membres du gouvernement sur le motif de mise en danger personnelle, ce qui pourrait conduire à une nouvelle évolution. Rappelons que le Conseil Scientifique souhaitait la reprise en septembre).

J'ai noté la phrase du ministre qui nous sera utile pour la suite :
« Je vais donner aux Directeurs Généraux la latitude de gérer afin de faciliter la prise en considération des problèmes humains ».

Les EQUIPEMENTS de PROTECTION INDIVIDUELLE :

Sur ce point, le Ministre est apparu « gêné aux entournures... »
Il lui a été reproché, à TOUTES les conférences depuis la mi-mars, sa position hasardeuse, voire dangereuse sur les masques notamment.

Le ministre a en effet réitéré à plusieurs reprises que le masque n'était pas nécessaire en toute circonstances.

Lors de ce CT, il a développé sa position :

« En matière de masques, le gouvernement a appliqué une doctrine nationale, basée sur un avis scientifique. Cette doctrine a évolué et elle évoluera encore. Toutefois, je dois répondre aux critiques en précisant une donnée importante qui n'a pas l'air d'être prise en compte, celle de la pénurie mondiale en la matière. »

Le ministre a demandé aux personnels de faire preuve de facultés d'interprétation face aux situations pour savoir quand mettre un masque et quand ne pas en mettre pour gérer le stock à moyen terme et ne pas gaspiller des équipements de protection pour lesquels nous sommes confrontés à des difficultés d'approvisionnement mondiales.

Il a ajouté : « Il y a vouloir et pouvoir, et exiger de suite dans le contexte actuel, c'est comme si on exigeait un vaccin de suite. On peut le vouloir de suite, c'est légitime, mais on ne peut pas l'exiger et reprocher de ne pas l'avoir. Pour les masques, les commandes sont passées, plus de 11 millions sont livrés, 15 millions de plus arriveront au MI pour le 11 mai, et 86 millions sont commandés en tout, mais je fais appel aux capacités d'appréciation de chacun pour concilier la doctrine avec les difficultés d'approvisionnement. Il faut tenir sur la durée, le monde entier est confronté à ces difficultés de se fournir en masques et je sais que certains de vos collègues l'ont très bien compris ».



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

(Ces propos laissent un goût amer au SNIPAT, car on parle de la sécurité sanitaire des agents et de leurs proches, et s'il y a bien un domaine sur lequel il ne faut pas lésiner, c'est celui-là. Par ailleurs, les stocks de masques accumulés par la grande distribution qui va en faire un commerce lucratif dans les jours qui viennent, alors que des distributions gratuites ont lieu dans plusieurs pays voisins.

Ce qui vient accréditer la thèse de commandes tardives de la part de nos autorités).

L'ORDONNANCE DUSSOPT :

Le ministre a rappelé que ce texte avait une portée « Fonction Publique » et qu'il devait s'appliquer partout. Le but recherché est de favoriser la reprise de travail post-confinement, sans avoir une multitude de congés accumulés.

(En fait, le SNIPAT avait demandé un déplaçonnement du Compte Epargne Temps, qui permettait d'atteindre le même objectif sans ponctionner des jours aux collègues, qui rappelons le, n'ont pas demandé à se retrouver dans cette situation.

Quand on prend des congés, c'est pour vaquer à ses occupations, on peut se déplacer, on est libre de ses mouvements, et pour le SNIPAT, l'ASA est tout sauf un congé !).

Le ministre a admis une chose en matière de gestion de jours, c'est que la position dite « de réserve opérationnelle » au sein de la Police Nationale était différente de celle de l'ASA « garde d'enfants » ou « maladie contagieuse ».

Il a chargé le DGPN de tout mettre en œuvre pour que la position de « réserve opérationnelle », contrairement à l'ASA, n'impacte pas la gestion des jours de congés.

Elle sera considérée comme des jours travaillés.

(Il faudra veiller à ce que nos collègues qui étaient en réserve opérationnelle soient bien enregistrés comme tels dans les états, afin de ne perdre ni CA ni RTT.

En outre, on notera que la majorité des OS restent toujours opposées à la moindre ponction de jours aux collègues pour toute la période du confinement, problème qui subsistera après cette période et pour lequel nous ne lâcherons rien).

La PRIME COVID-19 :

Suite à la confusion des dernières conférences sur le sujet, le Ministre a précisé certaines choses.

Cette prime pourra avoir plusieurs niveaux et s'élèvera à 1000 euros maximum.

Elle sera non imposable.

Elle n'a pas vocation à être une prime de risque et ne compensera pas une quelconque exposition à des conditions de travail dangereuses pour la santé.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Elle doit récompenser, un « SURCROIT DE TRAVAIL OBJECTIVABLE et QUANTIFIABLE », et un décret « Fonction Publique » doit en cadrer strictement les conditions d'attribution.

Le ministre déclare : « Une fois que nous en saurons plus, je demanderais un affinage des critères au MI avec des propositions venant du terrain et je compte sur un dialogue social local avec vos représentants, et je ferais le forcing pour le MI ».

Le SNIPAT ne lâchera rien non plus à ce niveau, car nos craintes restent que les chefs de service se servent en priorité dans une enveloppe réduite.

CONCLUSION DU MINISTRE :

Après un tour de table des Fédérations, et suite aux remarques faites sur tous ces sujets (voir comptes rendus des conférences hebdomadaires du SNIPAT), le Ministre a tenu à préciser que tant que le virus n'aura pas disparu, il ne pourra pas y avoir un retour à la normale, avec une activité pleine.

La reprise se fera de manière graduelle.

Il a ajouté qu'à compter du 11 mai, il faudra faire de la gestion RH au cas par cas, que la reprise serait individuelle avec prise en compte des situations de chacun.

(Il faudra se souvenir de ces propos, et les mettre en avant à chaque fois que faire se peut).

Il a aussi parlé d'autres sujets :

Les préfectures bénéficieront de 2450 mois de vacataires pour aider à la résorption du stock des titres (CNI, Permis, Passeports, Cartes grises, Titres de séjour)

Il est d'accord pour **la mise en place d'un RETEX (retour d'expérience)** avec mise sur la table de tous les sujets (c'est là qu'il faudra redorer le blason des PATS).

Le ministre a aussi mis à l'honneur le MI par rapport à des ministères qui ont, je cite, « **purement et simplement fermé la boutique** », il a ajouté que **cela l'énervait au plus haut point car il y avait des services avec lesquels le MI travaille au quotidien, mais qu'il ne les citerait pas !**

Il a évoqué les **congés bonifiés** en disant ne pas avoir de réponse interministérielle mais a parlé de l'éventualité d'un report à 2021 (problème des jours et du déplacement).



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Il a pris note des observations sur les jours (ordonnance Dussopt), et noté aussi la particularité **des personnels civils de la gendarmerie** qui travaillent avec des gendarmes, dont le statut de militaires les exclut des ponctions sur les congés (y compris les CSTAGN), alors que les civils se verront impactés lourdement.

Il a enfin mis en garde l'ensemble des OS sur le risque qu'il y avait, dans le contexte actuel, à « bousculer » ou « critiquer » les ministres. Il a fait allusion à la diffusion par des syndicats des instructions données pour « éviter la confrontation » qui ont été transformées par certains en une non-intervention dans certaines zones, laissant entendre qu'il existait des zones de non-droit. Il a précisé que cela ne rendait service ni à lui ni aux collègues policiers.

Il a rappelé qu'avec le secrétaire d'Etat Laurent NUNEZ, ils défendaient l'institution en précisant concernant les dernières « attaques » dans les médias et sur les réseaux sociaux, que le secrétaire d'Etat avait répondu aux attaques de la France Insoumise et qu'en ce qui le concerne il avait refusé de faire un article 40 (signalement à la justice) contre l'avocat des gilets jaunes suite à ces derniers propos pour éviter de lui faire de la publicité.

Ce CT n'était pas la rencontre bilatérale que le SNIPAT appelle de ses vœux depuis la nomination de Mr CASTANER à la tête de notre Ministère, et le moment n'est pas au conflit mais plutôt à la protection de la santé physique et mentale de nos collègues car le virus est toujours présent, mais viendra le moment où nous mettrons tout sur la table pour que notre ministère se souvienne, et renvoie l'ascenseur. Tout le monde devra réaliser que la Police, ce n'est pas que des gardiens de la paix !

En attendant nous demeurons vigilants et faisons remonter les problèmes.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Georges KNECHT



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

